



Travail sans contrat depuis un mois

Par **Maceco62**, le **04/12/2015** à **00:27**

Bonsoir à tous,

Alors voilà, ça fais maintenant un mois que je travail sans avoir signer mon contrat. Mais ça ne s'arrête pas là, mon cher directeur à eu la visite d'un de ces amis proche qui a solliciter mon poste dans l'entreprise.

Il m'a donc des le lendemain fais signet mon contrat et à mis fin à ma période d'essai (obligatoire de deux mois)avec aucune raison valable bien sûr.

Ai je un recours ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **04/12/2015** à **07:37**

Bonjour,

Sans contrat écrit, vous étiez en CDI à temps plein sans période d'essai. Pourquoi alors avoir accepté de signer un contrat avec une période d'essai, signature que je suppose antidatée à la date d'embauche ?

Il fallait refuser de signer ce document, vous étiez déjà en CDI sans période d'essai !!!

Par **P.M.**, le **04/12/2015** à **11:14**

Bonjour,

La période d'essai n'est effectivement pas obligatoire et doit figurer au contrat de travail qui s'il n'est pas écrit n'en comporte pas...

Il faudrait savoir si vous pouvez prouver que le contrat de travail vous a été proposé que tardivement et d'autre part, si l'employeur a respecté un délai de prévenance lors de la rupture de la période d'essai lequel doit vous être payé si vous êtes dispencé de l'effectuer...